

L'ALTERNANCE

DANS LES ENTREPRISES DU COMMERCE

En France, 1 contrat de professionnalisation sur 4 se déroule dans une entreprise du commerce. En 2015, le Forco, OPCA des entreprises du commerce et de la distribution, a couvert le financement de 25 000 nouveaux contrats, soit plus de 13 % de l'ensemble des contrats de professionnalisation engagés cette année-là en France.

Fortes de l'utilisation privilégiée de ce type de contrat par leurs entreprises, les 13 branches du Forco se sont associées en 2016 pour réaliser une étude d'envergure sur l'alternance dans le commerce.

Cette étude avait un triple objectif :

- réaliser un état des lieux détaillé du recours à l'alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage) dans les entreprises du commerce,
- mesurer l'insertion post-alternance dans le secteur du commerce,
- identifier les freins et les leviers du recours à l'alternance pour les entreprises du secteur,

afin de permettre l'émergence d'axes de développement et/ou de consolidation des bonnes pratiques en la matière.

LES 13 BRANCHES DU COMMERCE

COMMANDITAIRES DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance

📍 DONNÉES CLÉS



43 000

jeunes et adultes alternants en cours de formation dans les entreprises du commerce au 31/12/2015 :



25 600

en contrat de professionnalisation



17 400

en contrat d'apprentissage



77%

en emploi

à 1 an

L'ALTERNANCE DANS LES ENTREPRISES DU COMMERCE

PROFIL DES ALTERNANTS

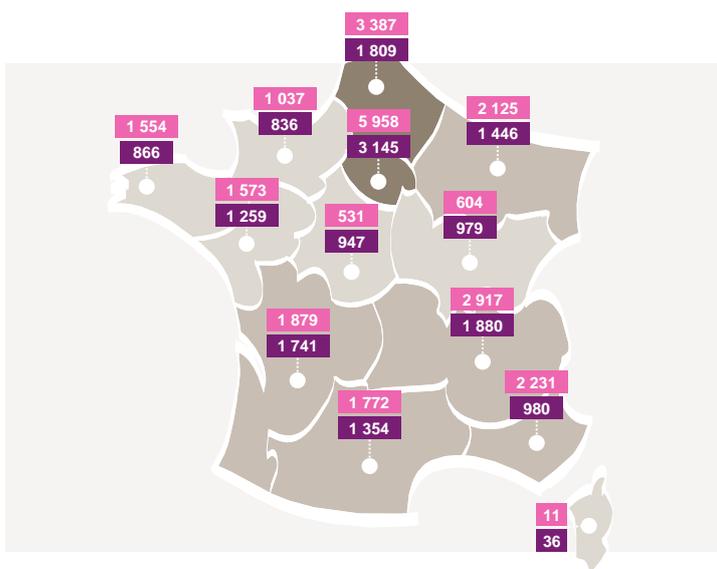
Contrats en cours au 31/12/2015

51 % de femmes

52 % ont moins de 21 ans

1/3 des alternants sont dans deux régions :
l'Île-de-France et les Hauts-de-France

Répartition des contrats en alternance selon la localisation de l'entreprise de formation et le type de contrat



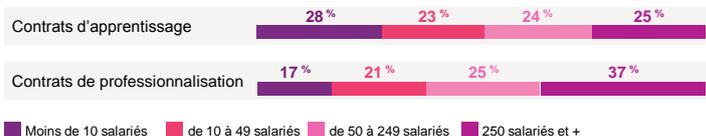
Situation au 31/12/2015, périmètre 13 branches Forco

■ > 5 000 alternants
■ 3 000 - 4 999
■ < 3 000 alternants

Nombre de contrats en cours par région
■ Contrats de professionnalisation
■ Contrats d'apprentissage

Les entreprises de **250 salariés et plus** représentent **37 %** des entreprises qui ont recours aux contrats de professionnalisation et font **65 % des contrats**. (Elles emploient 59 % de l'ensemble des salariés des branches du commerce).

Recours aux différents types de contrats selon les tailles d'entreprise



■ Moins de 10 salariés ■ de 10 à 49 salariés ■ de 50 à 249 salariés ■ 250 salariés et +

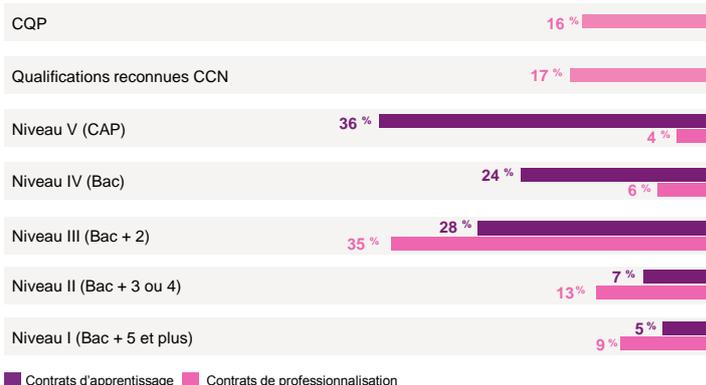
Plus d'un alternant sur deux est formé dans une entreprise de la branche du Commerce à prédominance alimentaire.

• Dans le cadre de l'apprentissage, **40 %** des entreprises du commerce emploient un alternant post bac (contre **36 %** en moyenne tous secteurs confondus).

C'est le niveau III (Bac+2) qui est le plus utilisé (**35 %** des contrats d'apprentissage, contre **18 %** tous secteurs confondus).

• Concernant les contrats de professionnalisation, les titres et les diplômes représentent **67 %** des formations en cours au 31/12/2015. Néanmoins, les entreprises du commerce sont plus nombreuses que dans les autres secteurs à avoir recours aux CQP : ces formations représentent **16 %** des contrats (contre **11,5 %** tous secteurs confondus).

Répartition des bénéficiaires selon le niveau de formation et le type de contrat



■ Contrats d'apprentissage ■ Contrats de professionnalisation

ÉLÉMENTS CLÉS DU RECOURS À L'ALTERNANCE

Pour les jeunes et adultes en formation

Le secteur du commerce : des alternants déterminés

L'orientation vers le secteur du commerce est un réel choix pour **85 %** des répondants. Selon les alternants, les deux principaux atouts du secteur du commerce sont l'intérêt des métiers (**57 %**) et les opportunités d'évolution (**35 %**).

La majorité des alternants interrogés a été séduite par l'alternance car elle permet une **expérience en entreprise (59 %)** et favorise leur **insertion professionnelle (55 %)**.

De manière générale, le choix du centre de formation dépend essentiellement de la **proximité géographique** avec le lieu de résidence, ainsi que de sa notoriété, surtout sur les métiers spécialisés.

Le plus souvent, **l'alternant choisit sa formation et son organisme de formation avant de postuler en entreprise**. Il est néanmoins sensible à l'image de cette dernière.

Pourquoi avoir choisi de réaliser votre contrat en alternance dans une entreprise du secteur du commerce

(2 réponses possibles)



Les alternants sont globalement satisfaits de leur expérience en entreprise. Ils évoquent l'implication des managers et des équipes ainsi que les tâches en relation avec la formation suivie.

L'ALTERNANCE DANS LES ENTREPRISES DU COMMERCE

► Pour les entreprises

Les entreprises choisissent l'alternance principalement pour répondre à un besoin de ressources (78 %) et pour identifier des talents (pré-recrutement - 65 %).

Objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de contrats en alternance

(3 réponses maximum)



Pour plus d'une entreprise sur deux, l'alternance permet également **d'assurer la transmission des savoir-faire**.

La taille de l'entreprise influe sur le type de contrat choisi :

- les TPE ont davantage recours au contrat d'apprentissage (jugé plus complexe mais moins coûteux) ;
- inversement, le contrat de professionnalisation est majoritairement utilisé par les entreprises de plus grandes tailles (jugé plus souple).

Branches dans lesquelles le contrat de professionnalisation est le plus utilisé (> 60 % des contrats en cours au 31/12/2015)

- Commerce succursaliste de l'habillement : 72 %
- Vente à distance : 69 %
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs : 67 %
- Grands magasins et Magasins populaires : 63 %
- Commerce à prédominance alimentaire : 62 %

Branches constituées en majorité de très grandes entreprises

Branches dans lesquelles le contrat d'apprentissage est le plus utilisé (> 60 % des contrats en cours au 31/12/2015)

- Photographie : 78 %
- Import-Export : 61 %

Branches constituées principalement de très nombreuses TPE, PME

Pour accompagner les alternants, les tuteurs sont généralement les managers de l'entité ou du service d'accueil. Ils sont choisis sur des critères d'expérience et d'ancienneté. Ils se sentent dans l'ensemble responsabilisés et autonomes mais souhaiteraient une plus forte valorisation de leur rôle.

Un accompagnement des entreprises jugé satisfaisant ...

63 % des entreprises interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de l'aide et du conseil apportés par les différents acteurs (OPCA, CCI, région...).

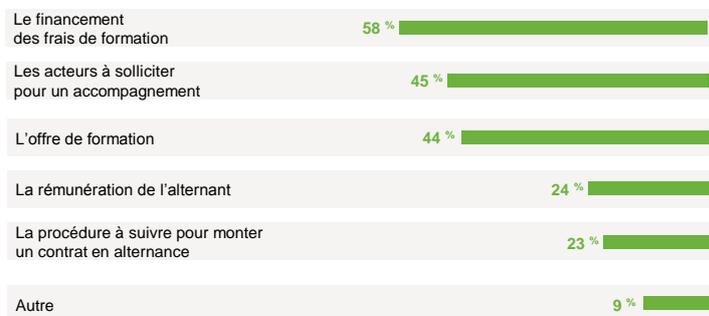
Près d'une entreprise sur deux a bénéficié d'une prestation de conseil et d'accompagnement personnalisé.

... et qui doit se poursuivre

58 % des entreprises déclarent avoir besoin d'informations sur le financement de l'alternance qui a souvent évolué ces dernières années. Plus de 4 entreprises sur 10 souhaitent davantage d'informations sur des points structurels : l'offre de formation et les acteurs à solliciter pour l'aide au recrutement.

Pour mettre en œuvre vos projets d'alternance, sur quels aspects souhaitez-vous être le plus informé en priorité ?

(3 réponses possibles)



Des partenariats entreprise-organisme de formation pour améliorer l'enseignement.

Dans l'ensemble, l'offre de formation est jugée satisfaisante par les entreprises en termes de métiers couverts et de niveaux de formations. Les entreprises sont sensibles à l'adaptation du rythme de l'alternance à leur activité professionnelle

Les axes de progrès évoqués sont principalement :

- une meilleure adaptation des contenus de formation à l'évolution des métiers et aux besoins de l'entreprise,
- l'amélioration du maillage territorial pour certains métiers.

Certaines entreprises du commerce et de la distribution ont développé des partenariats avec les centres de formation (programmes adaptés, classes dédiées, collaboration pour recruter ...) tant sur des formations très spécifiques que d'autres plus générales.

De leur côté, les organismes de formation ont une réelle volonté de continuer à développer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises (structuration de filières de formation, renforcement des savoir-faire et savoir-être de base, modularisation des parcours de formation...).

87 % des entreprises interrogées souhaitent maintenir ou développer leur politique alternance.

L'ALTERNANCE DANS LES ENTREPRISES DU COMMERCE

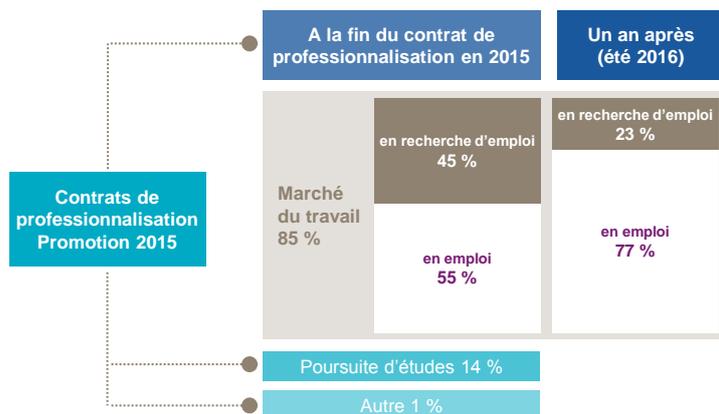
UNE INSERTION RÉUSSIE

► A la fin de la formation

Un contrat de professionnalisation sur deux se voit proposer un emploi par son entreprise de formation. **70 %** d'entre eux acceptent le poste qui leur est proposé par leur entreprise. Les autres préfèrent poursuivre leur formation ou élargir leur expérience professionnelle. **85 % des sortants de contrats de professionnalisation entrent sur le marché du travail.**

Plus d'un sur deux est alors immédiatement en emploi.

Un an après, **77 %** se sont insérés dans l'emploi.



Autres données clés du 1^{er} emploi :

87 % des premiers emplois sont en relation avec la formation suivie.

78 % des alternants interrogés sont restés plus d'un an dans la même entreprise.

Chaque année, le Forco réalise le bilan du Plan Qualité Alternance sur les contrats de professionnalisation qu'il finance. Les données d'insertion recueillies dans le bilan 2015-2016 sont cohérentes avec celles recueillies dans le cadre de cette étude.

Ces résultats corroborent également ceux de TNS Sofres et Ambroise Bouteille et Associés pour le FPSPP en 2014 sur les contrats de professionnalisation : 6 mois après leur sortie, **75 %** des alternants qui entraient sur le marché du travail sont en emploi (**68 %** des alternants dans les entreprises de la catégorie G. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles).

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Pour les alternants : **une orientation choisie** et un **intérêt pour les métiers du commerce**
- L'alternance est un tremplin vers l'emploi : **85 %** des alternants entrent sur le marché du travail à l'issue de leur contrat et **55 %** d'entre eux sont immédiatement en emploi ;
- Les caractéristiques de l'alternance sont liées **au territoire** : la répartition des centres de formation est hétérogène et les alternants peu mobiles ;
- Attentes exprimées vis-à-vis des **relations écoles entreprises** ;
- **87 %** des entreprises répondantes souhaitent **maintenir ou développer leur politique alternance.**

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Etude menée par le cabinet So Carré et pilotée par l'Observatoire prospectif du commerce de juin à novembre 2016.

Sources de données :

- Base Forco. 25 618 contrats en cours au 31/12/2015
- Contrats d'apprentissage. Extrait de la base Ari@ne – DGEFP. 17 369 contrats en cours au 31/12/2015
- Enquête en ligne auprès d'anciens contrats de professionnalisation – 1 718 répondants entre juillet et septembre 2016
- Enquête en ligne auprès des entreprises des 13 branches du Forco. 145 répondants en septembre 2016
- 69 entretiens qualitatifs auprès de chefs d'entreprises ou responsables RH (23), de tuteurs (11), d'alternants (14), d'OF/CFA (10), de conseils régionaux (3), de CCI (3).

L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE A POUR MISSION :



de réaliser un état des lieux quantitatif des emplois, des qualifications et de la formation.



de contribuer à adapter l'offre de formation et à faire évoluer l'offre de certification.



d'assurer une veille sur l'évolution des métiers, des qualifications et détecter les métiers en tension ou émergents.

Retrouvez toutes les publications de l'observatoire sur www.forco.org/Branche/ObservatoireProspectifDuCommerce

Directeur de la publication : Philippe Huguenin-Génie
Directeur de rédaction : Fanny Coste
Rédaction : Juliette Alaphilippe, Nadège Dutouya